

N°1- MARS 2026

46^e année

Société Royale d'Apiculture
de Bruxelles et ses Environs
SRABE asbl



PB-PP | B-
BELGIE(N) | BELGIQUE

Le Rucher Fleuri

M'MAN, ELLE EST BIZARRE
LA CHASSE AUX OEUFS
CETTE ANNÉE...



Bruxelles et abeilles
www.bruxellesabeilles.be

LE RUCHER FLEURI
Périodique trimestriel de

Bruxelles m'abeilles
SOCIÉTÉ ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS
A.S.B.L.

Comité de rédaction :
Christine Baetens
Michèle Potvlieghe
Anne Van Eeckhout

Toute correspondance relative au Rucher Fleuri
doit être adressée à la rédaction :
Anne Van Eeckhout
Elisabethlaan 20 , 3080 Tervuren
Tel : 0486/599.167
leruchefleuri@api-bxl.be

Les articles de ce périodique sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils peuvent être reproduits sous réserve d'en faire la demande à la rédaction.

Les formations sont données avec le soutien de la
Commission communautaire française.

Les illustrations sont de Amon-Ray et Sain Michel
Les photos sont de Fred, Marilyn et Philippe
Elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord de la rédaction.

SECRETARIAT – COTISATIONS – RENSEIGNEMENTS
Voir page III de la couverture

Sommaire



Editorial	2
Agenda apicole	3
Vous n'avez pas encore payé votre cotisation ?	4
Les bocaux en 2026	4
Portes ouvertes au jardin d'abeilles	5
Atelier/demo de montage de matériel de protection des ruches contre le frelon asiatique	6
Les plans de Fred	7
Les balades botaniques en 2026	8
L'enquête annuelle Coloss : Il est encore temps de répondre	9
Les résultats du dénombrement effectué l'automne dernier	10
Pourquoi il est important de répondre au dénombrement.	11
En tant que membre vous êtes assuré pour les risques associés à votre pratique apicole	12
Les conseils du groupe F aux apiculteurs	14
Varroa Diagnostic, un outil développé par Arista Bee Research Belgium	15
Capture printanière des gynes de frelon asiatique	16
Stratégie de lutte contre le varroa chez l'abeille	18
Tropilaelaps, un autre acarien parasite de l'abeille	20
Où acheter des reines ?	22
Un appel de PAN Europe (Pesticide Action Network)	23
Le pollen au centre du développement et de la vie de la colonie	25
Le frelon asiatique : des politiques européennes encore inégales	28
Nouvelles règles d'étiquetage pour le miel	34
Les communes s'organisent face au frelon asiatique	35
Nos lecteurs nous écrivent, rêves de voyages lointains	36
Les abeilles sans dard productrices de miel de l'Amazonie péruvienne deviennent les premiers insectes à obtenir des droits juridiques	37
Petites annonces	40



Bruxelles m'abeilles
aime les abeilles depuis 125 ans.



www.bruxellesmabeilles.be

SOCIÉTÉ ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS
SRABE a.s.b.l.

Editorial

2

Le printemps s'installe, et avec lui renaissent les promesses d'un bel été. Un été que nous savons déjà exigeant, dans un monde en mutation rapide, où nos repères évoluent et où l'adaptation devient une nécessité permanente.

Comme chaque année, nous devons faire preuve d'ingéniosité face à des situations nouvelles, dans un environnement toujours plus instable. Pourtant, malgré ces incertitudes, une note d'espoir demeure : si certaines colonies n'ont pas survécu à l'hiver, beaucoup d'entre nous constatent des pertes moins importantes que les années précédentes.

L'hiver qui s'achève a été riche en rencontres. À travers échanges entre apiculteurs, partages d'expériences et conférences passionnantes, nous avons renforcé ce qui fait la force de notre communauté : la transmission du savoir et la solidarité.

L'été qui arrive sera aussi celui de plusieurs combats.

Le premier, désormais bien connu, est celui contre *Vespa velutina nigrithorax*, le frelon asiatique. Dans de nombreux quartiers de Bruxelles, les citoyens se mobilisent. Pièges, nasses, harpes : chacun s'équipe et s'organise pour protéger ses colonies.

D'autres luttes, tout aussi cruciales, doivent se poursuivre. Le varroa reste la première cause de mortalité des abeilles. Sa résistance croissante à certaines molécules nous oblige à repenser nos méthodes de lutte. Là encore, l'adaptation est notre seule voie : observation rigoureuse, diversification des traitements, partage des bonnes pratiques.

Enfin, n'oublions pas le combat, plus large encore, pour la préservation de notre environnement. Les pressions visant à affaiblir les réglementations européennes sur les pesticides sont bien réelles. Elles menacent directement la santé de nos abeilles, mais aussi celle de l'ensemble des écosystèmes dont nous dépendons.

Car au-delà des défis, c'est bien une conviction qui nous rassemble : celle que l'apiculture est bien plus qu'une pratique, c'est un engagement. Un engagement pour le vivant, pour la biodiversité, et pour les générations à venir.

Que ce printemps soit donc celui du renouveau, de l'action et de l'espoir partagé.

Anne Van Eeckhout

Agenda apicole

Le jeudi 9 avril : balade botanique dans les vallons des Enfants Noyés et du Vuylbeek à Boitsfort (voir article en page 7)

Le 19 avril de 14h à 17h : atelier/demo de montage de matériel de protection des ruches contre le frelon asiatique (voir article en page 6)

Le jeudi 30 avril : balade botanique dans la Friche Josaphat

Le 9 mai de 10 h à 17 h : journée portes ouvertes aux serres de la Ville de Bruxelles, Zavelstraat 95 – 1933 Sterrebeek. La SRABE y tiendra un stand.

Le 10 mai de 11 h à 19 h : fête de l'Avenue de Tervuren. La SRABE et le groupe F seront voisins de stand au sein du « Village du Développement Durable ».

Le jeudi 28 mai : balade botanique au Kinsendael - Kriekenput et le rucher pédagogique

Le samedi 6 juin : balade botanique au Jardin Massart



Vous n'avez pas encore payé votre cotisation ?

4

Si votre nom est suivi d'une astérisque sur l'étiquette de ce Rucher Fleuri c'est que votre cotisation n'a pas encore été perçue sur le compte de la SRABE asbl.

La cotisation pour l'année 2026 s'élève à **20 €** (+ 5 € pour l'envoi à l'étranger) comprenant la revue le Rucher Fleuri, l'assurance RC pour le rucher et tous les avantages réservés aux membres.

Si vous avez plusieurs ruchers, ajoutez 1€ pour l'assurance par rucher supplémentaire, dont l'adresse est à envoyer au Trésorier.

A virer sur le compte

BE20 5230 8090 5856 (BIC : TRIOBEBB)

de la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs.
Rue au Bois 365B bte 19 1150 Bruxelles

Attention, ceci est le dernier numéro de notre revue qui est envoyé aux membres n'ayant pas renouvelé leur cotisation



Les bocaux en 2026

La Srabe ne va pas pouvoir vous proposer d'achat groupé de bocaux cette saison.

Diverses raisons nous empêchent malheureusement de faire bénéficier nos membres de ce service que nous étions nombreux à apprécier.

Les hausses attendues sur les marchés des matières premières, de l'énergie et du transport vont engendrer une augmentation progressive des prix des bocaux.

Nous avons été prévenus par les marchands de matériel apicole que les prix risquaient d'augmenter notablement en cours de saison.

Nous vous recommandons donc d'acheter vos bocaux dès le début de la saison, afin de bénéficier de tarifs plus avantageux, avant les éventuelles hausses liées au contexte géopolitique.



LES JOURNÉES PORTES OUVERTES DU jardin d'abeilles à Jette



de 14h à 18h :

sam. 9 mai

sam. 6 juin

sam. 4 juillet

sam. 5 septembre

sam. 3 octobre

de 14h à 18h :

dim. 31 mai

Journée de l'environnement
de Jette

Adresse :

croisement Av. du Laerbeek /
Rue au Bois, 1090 Jette

Entrée libre

Tenue adéquate :

pantalon long
chaussures fermées



Bruelles n'abeilles
www.bruellesnabeilles.be

Atelier/démo de montage de matériel de protection des ruches contre le frelon asiatique

6

Le **19 avril** prochain nous vous proposons une **après-midi atelier/démo** de montage de matériel de protection des ruches contre le frelon asiatique.

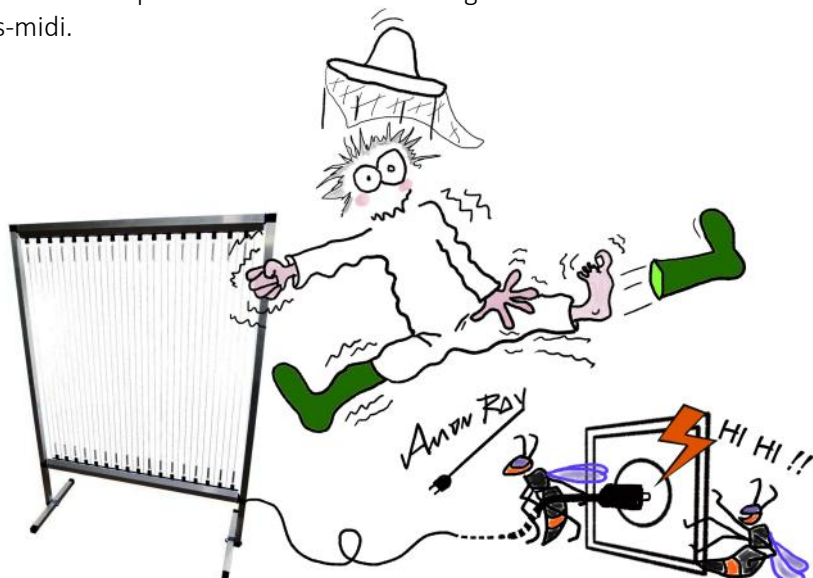
Nous prévoyons de fabriquer devant vous 2 exemplaires de **nasse, tente et harpes**.

Nous aurons le matériel et les outils pour les démonstrations.

En parallèle les participants qui le souhaitent sur base des plans et listes de Fred (voir plus loin) peuvent monter (avec leurs outils et en apportant leur fournitures) leur projet personnel.

Le dimanche 19 avril 2026
De 14 à 17h
au Potelier des Pilifs,
rue du Craeteveld, 124 à 1120 Bruxelles
(parking à 200m, Place Peter Benoit).

Nous enverrons peu avant la date un mailing avec tous les détails de cette après-midi.



Les balades botaniques en 2026

8

Ce printemps, nous vous proposons de partir à la découverte de quatre milieux bruxellois peu connus et riches en biodiversité.

La quatrième balade aura lieu exceptionnellement un samedi après-midi.

La participation à l'excursion se monte à 3€ par personne, vous pouvez la régler par virement ou en espèce au moment du départ.

Le jeudi 9 avril à 19h : Les vallons des Enfants Noyés et du Vuylbeek à Boitsfort

Aux lisières de la ville, deux vallons typiques de reliefs préservés depuis l'époque glaciaire, deux sites néolithiques et une diversité botanique étonnante. Entre ces deux zones humides très différentes, un fragment de de la hêtraie cathédrale, un étonnant tunnel et un coin discret tout droit sorti d'un tableau de René Magritte.

Le rendez-vous est fixé à 19h00 sur le parking devant l'entrée du Domaine Tournay Solvay à côte de la gare de Boitsfort . Arrêt Boitsfort Gare du tram 8.

Le jeudi 30 avril à 19h : La Friche Josaphat

La Friche Josaphat est une ancienne gare de triage de la SNCB. Depuis 1990, cet espace non bâti de 24 hectares, à la limite de Schaerbeek et d'Evere constitue la dernière grande friche de la Région bruxelloise. Le site comprend divers milieux typiques du Bruxelles rural d'autrefois, des mares, des potagers et un parcours dédié aux insectes.

Le rendez-vous est fixé à 19h00 au coin du boulevard Général Wahis et de l'avenue Latinis – Arrêt Chazal tram 7 et Arrêt Josaphat bus 64 et 65

Le jeudi 28 mai à 19h : Kinsendael, Kriekenput et rucher pédagogique

Le Kinsendael est une propriété habitée depuis le moyen-âge, transformée en domaine de campagne au XIXème siècle, puis abandonnée. Elle constitue un milieu boisé traversé par un ruisseau alimenté par de nombreuses sources. Le Kriekenput prolonge ce site et longe une ancienne sablonnière riche en surprises.

Le rendez-vous est fixé à 19h00 au coin de la chaussée de Saint Job et de la rue Engeland – Arrêt Engeland tram 18, bus 43 et 60.

Le samedi 6 juin à 14h00 : Un jardin botanique à Auderghem

Fondé en 1922 par un des plus éminents botanistes belges, le Jardin Massart concentre sur cinq hectares une zone humide unique à Bruxelles,

un verger, un arboretum, des collections de plantes vivaces et une vue sur la héronnière du Rouge-Cloître. En préambule, nous longerons la colline du Bergoje et le vallon du ruisseau de Rouge-Cloître.

Le rendez-vous est fixé SAMEDI 6 JUIN à 14H00 devant le Burger King sur le parking du Carrefour Auderghem. Arrêt Demey métro 5 bus 41 & 72 - arrêt Auderghem Shopping tram 8 et bus 34.

9

Un grand merci à Michèle et à Luc, qui nous ont préparé un programme varié.



L'enquête annuelle Coloss : Il est encore temps de répondre

Nous encourageons vivement chacun de nos membres apiculteurs à compléter ce questionnaire en ligne.

Il comporte **4 questions** et cela vous prendra **une minute**.

A compléter même si vous n'avez aucune perte à déplorer, mais après la visite de printemps.

COLOSS (Prevention of honey bee COLony LOSSes) est une association internationale sans but lucratif basée à Berne et dont le but est d'améliorer le bien-être des abeilles.

Cette association regroupe plus de 2.337 membres dans 127 pays. Scientifiques, chercheurs, vétérinaires, spécialistes en agriculture et étudiants travaillent en coopération pour comprendre les raisons du déclin des populations d'abeilles dans le monde.

Chaque année au printemps, et ce depuis 2013, COLOSS, récolte les données des pertes hivernales dans un maximum de pays (une trentaine actuellement), à l'aide d'un questionnaire standardisé, ce qui permet de comparer les chiffres des pertes et d'en appréhender les causes.

En Belgique, l'enquête est réalisée par Bee Wallonie et Honeybee Valley (UGent).

Plus nous serons nombreux à répondre plus les données seront représentatives.

Merci pour votre participation! Le questionnaire est en ligne (<https://vlaamsbijeninstituut.be/wintersterfte-enquete-2025-2026-enquete-mortalite-hivernale/>)



Les résultats du dénombrement effectué l'automne dernier

10

Depuis 2016 et à la demande de l'Europe, nous contactons 25% de nos membres en fin d'année pour leur demander de combien de ruches ils s'occupent et où celles-ci sont situées.

Voici les chiffres obtenus entre octobre et novembre dernier :

Nombre de membres au 01/10/2025 : 419

Nombre de membres de la région bruxelloise : 240 soit 57 %

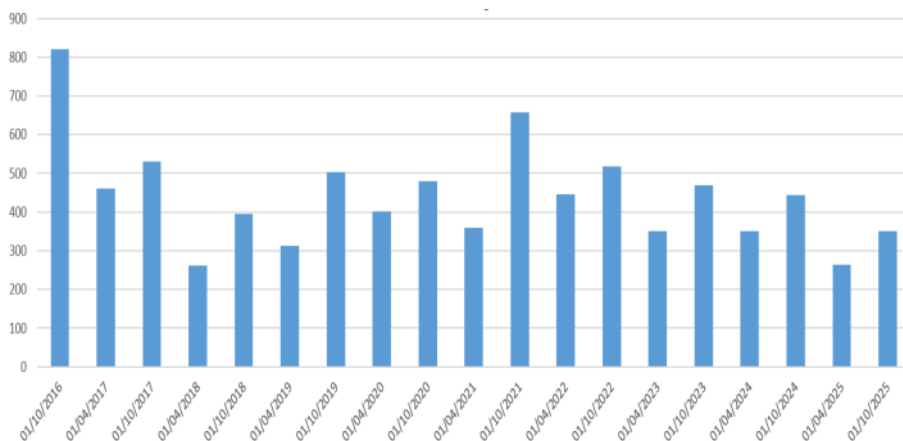
Echantillon : 105 personnes consultées dont 67 sont bruxelloises soit 64 %

Total des colonies de l'échantillon : 495 dont 307 ruches, 89 ruchettes et 99 mini+

En extrapolant, le total des colonies de la SRABE est donc de 1975 dont 1225 ruches, 355 ruchettes et 395 mini+

Ces nombres totaux pour la SRABE sont obtenus en multipliant les nombres de l'échantillon par 3.9905 (419/105)

Cette année **41 %** des membres de l'échantillon n'a pas ou plus de ruches (43 sur 105).



Pourquoi il est important de répondre au dénombrement.

Depuis 10 ans nous participons au dénombrement mis en place par l'Europe et, comme indiqué ci-avant, contactons 25% de nos membres pour leur demander combien de ruches, ruchettes et mini-plus ils ont et où elles sont localisées. Nous classons notre liste de membres par ordre alphabétique et y sélectionnons un nom sur 4, c'est pourquoi vous êtes peut-être contactés deux années de suite.

11

Dans un premier temps (avant l'hiver), ces chiffres sont envoyés (totalement anonymisés) à la région wallonne qui centralise les informations et les communique à l'Europe. **Ces chiffres servent de base pour la répartition des subsides européens au secteur apicole.**

Ensuite, au sortir de l'hiver nous recontactons ceux qui nous ont dit posséder des ruches sur le territoire de Bruxelles-Capitale, et **cela nous permet de suivre les mortalités dans la région.**

Le questionnaire que nous vous envoyons est très court et le compléter ne vous prend que quelques minutes. Nous devons suivre l'échantillonnage et avons donc, depuis 10 ans, pris l'habitude d'envoyer un ou plusieurs rappels par mail, puis de téléphoner ou même d'aller sonner chez ceux qui ne répondent pas.

Si votre nom fait partie de l'échantillon il vaut donc mieux répondre rapidement faute de quoi vous risquez de vous sentir traqués, ce qui est assez désagréable.

Un grand merci déjà,

Anne Van Eeckhout



En tant que membre vous êtes assuré pour les risques associés à votre pratique apicole

12

Lors d'un conseil d'administration en 2025, nous nous sommes penchés sur nos contrats d'assurance. Sommes-nous bien assurés ? Pour nos cours ? Pour nos conférences ? Et quid de nos membres pour leurs différents ruchers ?

S'en suivent une relecture des contrats et des échanges avec notre courtier et AXA. Des précisions sont apportées aux termes des polices précédentes. Nous vous copions un extrait des termes révisés et qui sont d'application en 2026.

Etendue de la garantie

La garantie sortira ses effets à l'occasion de la pratique, sous l'égide du preneur d'assurance, des activités déclarées, y compris les entraînements ou répétitions, ainsi que lors des déplacements organisés en vue de la pratique de ces activités.

Activités assurées : organisation d'exposés sur l'apiculture et visite de rucher, organisation de cours d'apiculture, balades.

Ont la qualité d'assurés:

- le preneur d'assurance et les membres de son comité
- les personnes qu'il occupe dans le cadre des activités décrites ci-avant
- les membres actifs, identifiés par la possession d'une carte d'affiliation au club ou par l'inscription au registre des membres

Il est précisé que l'assurance garantit la responsabilité civile du preneur d'assurance et des membres actifs du fait :

- de dommages corporels causés aux tiers par des piqûres d'abeilles;
- de dommages pouvant être causés à des animaux dans les mêmes conditions;
- de dommages corporels et de dégâts matériels, occasionnés indirectement aux tiers par le fait des abeilles, notamment dans le cas d'accidents causés par des animaux effrayés ou rendus furieux par des piqûres d'abeilles.

La garantie s'applique également aux ruches déplacées ou transportées ainsi qu'aux accidents qui surviendraient aux tiers du fait des abeilles

pendant le transport.

La prime est définie en tenant compte des éléments suivants :

– maximum 500 membres par année d'assurance. Le preneur d'assurance s'engage à informer la compagnie d'assurance si le nombre de membres dépasse de plus de 20% la limite établie dans la description du risque. La prime est annuelle et forfaitaire ; elle est due pour toute l'année d'assurance en cours, quel que soit le moment de l'affiliation des membres.

13

Le preneur d'assurance doit tenir un registre des membres. Seules les personnes figurant sur ce registre possèdent la qualité d'assuré. La compagnie sera toujours en droit de faire contrôler par ses représentants les registres dans lesquels le preneur d'assurance formule les éléments du décompte.

Nous excluons les biens confiés ou loués.

Selon les conditions générales, ces couvertures sont valables dans le monde entier.

Ces termes nous - et vous - protègent au mieux, mais bien entendu il faut être en ordre de cotisation ! (rappel aux distraits)

Heureusement nous n'avons pas dû faire appel à notre couverture d'assurance durant la décennie écoulée, mais mieux vaut être prudent.

Bien apicolement

Roland



NATURAL LIFE STYLE
Salopettes - Vareuses - Coiffes

Couleurs : blanc ou miel
35 % coton 65 % polyester
Enfants de 6 à 16 ans
Adultes de S à XXL et sur mesure
tarifs sur simple demande



www.naturallifestyle.be

Confectionné en Belgique
Patricia Lafosse
49, rue de Paris
1350 Jandrenouille
019/63.59.76
e-mail : info@naturallifestyle.be

Les conseils du groupe F aux apiculteurs

14

Concernant la ligne de conduite à recommander aux apiculteurs par la SRABE pour la saison 2026 concernant le FA, voici quelques points :

- S'impliquer dans les campagnes communales de capture des fondatrices au printemps,
- Equiper les ruches à protéger de muselières-piège (<https://groupef.org/MPFA>),
- Utiliser des harpes électriques conjointement avec l'usage de muselières.



A propos des harpes, nous recommandons l'utilisation du modèle suivant proposé par SANVE :



https://sanve.weebly.com/store/p31/Desinsectador_seco_T%2C_acero_inoxidable.html

Il s'agit d'un modèle "à sec" et avec 2 harpes en forme de V inversé. En effet, nous ne recommandons pas l'utilisation de pièges ou harpes à noyade, l'impact sur l'entomofaune étant trop incertain.

Pour ce qui concerne la fabrication de harpes, via une recommandation ou un kit, il est encore trop tôt pour que nous puissions recommander un assemblage spécifique. Nous envisageons d'utiliser cette saison 2026 pour poursuivre, au sein du groupe F, nos expérimentations et ainsi peaufiner un modèle qui pourra alors être proposé aux membres de la SRABE.

Bertrand pour le groupe F

Le Blog du Frelon Asiatique en région Bruxelloise

Contact : groupef@tybou.eu

Blog : <https://groupef.org/FA>

Boutique web : <https://groupef.org/boutiqueFA>

Dons (compte de l'ASBL Groupe F) : BE29 7390 2667 1664

Lors de notre visite chez Arista en septembre dernier, Julien nous avait parlé de cet outil d'aide à la décision, qui permet à chaque apiculteur d'évaluer l'infestation de varroa dans sa colonie et de déterminer la meilleure action à entreprendre.

Il est important de se souvenir que le varroa reste actuellement la cause principale de mortalité des abeilles.

L'outil se découvre à l'adresse :
<https://www.varroa-diagnostic.be/>.



Il consiste en une série de questions sur les observations de l'apiculteur, le stade de développement de la colonie, et le résultat éventuel d'un comptage (5 questions maximum). Les différentes solutions de traitements et/ou mesures conseillées s'affichent ensuite.

A chaque étape un écran d'aide est disponible via un bouton « Plus d'Info ».

Un nombre très important de documents est également proposé : les mesures prophylactiques et les produits sont décrits en détail, ainsi que des explications sur les méthodes de comptage, les mesures de gestion apicole, les recommandations de l'AFSCA et le guide (très complet) de la Fnosad.

Un outil à la fois simple et complet, que nous vous conseillons de tester, ne fût-ce que pour y découvrir la foule d'information auquel il donne accès.

Merci à Arista et à la Région Wallonne de nous proposer leur aide dans cette lutte qui est vitale pour les abeilles.

Anne Van Eeckhout

Capture printanière des gynes de frelon asiatique

16

Le printemps est là, nous entendons de temps en temps un bourdonnement qui nous fait penser au frelon asiatique et peut-être avons-nous envie de ressortir les pièges pour tenter de capturer les gynes et les empêcher de fonder une colonie.

Pour rappel, voici quelques recommandations de bonne utilisation des dispositifs de capture sélective :

1. Si votre commune organise une campagne de capture des gynes, suivre les consignes qui vous sont communiquées, sinon, vous enregistrer ici : <https://groupef.org/inscriptionfa>
2. Disposer le pot de capture à l'horizontale et y placer une éponge ou du bio-absorbant pour éviter de noyer les insectes capturés.
3. Placer le pot de capture de préférence à proximité de fleurs et/ou dans un endroit ensoleillé. Pour l'emplacement des sites de piégeage il est conseillé de privilégier la proximité de potentiels sites d'hibernation (tas de bois, bois mort) ou de ressources (source d'eau, plante en floraison).
4. Une fois le piège installé, il est demandé de ne pas changer l'emplacement même si aucune capture n'est réalisée. Il y aura des sites qui ne piégeront aucune fondatrice pendant toute la durée de l'expérimentation, mais ces informations resteront utiles pour mieux comprendre le comportement des fondatrices.
5. Utiliser l'attractif recommandé (1/3 vin blanc, 1/3 sirop type grenadine, 1/3 de bière). Imbiber l'éponge avec ce mélange, pas de liquide en surplus
6. Ré-imbiber l'éponge dès qu'elle est sèche. S'il fait chaud il est recommandé de renouveler tous les 2 ou 3 jours pour éviter que l'évaporation dessèche l'éponge ou le bio absorbant.
7. **Relever quotidiennement le pot**, congeler uniquement les frelons asiatiques.



En cas de capture d'autres insectes (frelons européens, abeilles, bourdons, ...) mettez le pot pendant 1h au réfrigérateur (4°C), les insectes vont s'endormir. Sortez les Frelons Asiatiques et mettez ceux-ci au congélateur(-18°C) **Les autres insectes sont libérés à l'extérieur au plus vite.**

8. Renseigner votre capture de la journée sur la plateforme : <https://groupef.org/capturefa>
9. Enlever les pots de capture lorsque la campagne s'arrête.



Merci pour votre implication dans la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Bonne campagne de capture des femelles fondatrices !

Le groupe F.



Stratégie de lutte contre le varroa chez l'abeille



L'AFSCA publie chaque année un document qui reprend les conseils et consignes à suivre pour protéger les abeilles contre les varroas.

Tout comme les années précédentes, une approche progressive et intégrée de lutte contre le varroa est préconisée en 2026. Cette stratégie repose sur plusieurs niveaux d'intervention, allant de la prévention à l'utilisation de traitements chimiques, en fonction du niveau d'infestation observé dans la colonie.

1. Prévention : résistance ou tolérance des abeilles

La première étape consiste à privilégier des colonies présentant une résistance ou une tolérance naturelle au varroa. Cette approche vise à sélectionner et multiplier des lignées d'abeilles capables de limiter naturellement la reproduction ou l'impact du parasite. L'objectif est de réduire la dépendance aux traitements et d'améliorer la santé des colonies à long terme.

2. Lutte biotechnologique

La seconde étape correspond à l'utilisation de techniques apicoles non chimiques permettant de limiter la population de varroas. Ces méthodes constituent une transition vers des colonies plus résistantes et comprennent différentes pratiques de gestion de la ruche (par exemple la gestion du couvain ou certaines manipulations de la colonie).

Ces techniques permettent de diminuer la pression parasitaire sans recourir immédiatement à des traitements médicamenteux.

3. Évaluation du niveau d'infestation

Avant d'utiliser des traitements, il est essentiel de mesurer le niveau d'infestation par le varroa. Des méthodes de comptage permettent d'estimer la gravité de l'infection.

Les interventions doivent être réalisées uniquement si un seuil critique est dépassé, afin d'éviter des traitements inutiles et de limiter les risques de résistance du parasite.

4. Utilisation d'acides organiques ou de thymol

Si le seuil d'infestation est dépassé, une première option consiste à utiliser des substances d'origine naturelle, telles que :

- les acides organiques (ex. acide formique ou acide oxalique),
- le thymol.

Ces produits sont couramment utilisés en apiculture car ils sont efficaces contre le varroa tout en étant généralement moins problématiques pour les résidus dans les produits de la ruche.

5. Médicaments de synthèse

En dernier recours, lorsque les autres méthodes ne suffisent pas, il est possible d'utiliser des médicaments vétérinaires de synthèse. Ces traitements doivent être utilisés avec précaution, en respectant les recommandations officielles, afin d'éviter :

- le développement de résistances chez le varroa,
- la contamination des produits de la ruche,
- les effets indésirables sur les abeilles.

Conclusion

La gestion du varroa repose sur une approche intégrée et hiérarchisée, qui privilégie d'abord la prévention et les méthodes biologiques avant d'envisager des traitements chimiques. Cette stratégie permet de maintenir des colonies en bonne santé, réduire l'usage de médicaments et limiter l'apparition de résistances chez le parasite.

Le document est publié sur le site de l'AFSCA à l'adresse :

<https://favv-afsc.a.be/fr/themes/animaux/sante-animale/maladies-animales/apiculture#3.4>



Tropilaelaps, un autre acarien parasite de l'abeille

20

Vous avez probablement vu passer récemment la lettre de l'Anercea évoquant la menace d'une arrivée prochaine de Tropilaelaps en Europe.

Cet acarien, parasite de l'abeille, a en effet été signalé à Krasnodar, au Sud de la Russie, proche de la frontière avec l'Ukraine, et en Géorgie. Il ne lui reste donc « plus qu'à » traverser la Turquie ou l'Ukraine pour arriver en Europe.

Nous étions quelques uns de la SRABE à assister à la journée wallonne d'élevage organisée par Arista à Arlon le dimanche 22 mars dernier et les conférences proposées y étaient fort intéressantes.

Camille Laurent, ingénieure en apiculture, nous a ainsi longuement parlé de Tropilaelaps, acarien différent de varroa mais qui fonctionne de la même manière. Il est plus rapide, à la fois dans ses déplacements sur le cadre (impressionnants) et lors de sa reproduction, et il blesse les larves et nymphes à de nombreux endroits, provoquant donc plus de lésions que varroa. Ses pièces buccales ne lui permettent pas de percer la cuticule d'une abeille adulte. Il se retrouve donc presque uniquement dans le couvain et est plus difficile à évaluer par l'apiculteur. Il semble ne survivre que très peu de temps en phase phorétique (mais on ne connaît pas encore tout et les chercheurs se demandent encore comment il survit en hiver).

Les moyens de lutte sont assez semblables à ceux contre varroa, mais à un rythme plus soutenu, sauf l'Amitraz, qui n'est absolument pas efficace.

L'acide formique semble quant à lui être le plus efficace.

Les apiculteurs ouzbèkes sont confrontés à Tropilaelaps depuis plusieurs années ; ils ont développé plusieurs outils pour le combattre.

Madame Laurent a clôturé sa conférence sur une note d'espoir : Si Tropilaelaps est plus inquiétant et plus violent que varroa, le secteur et les pays sont beaucoup mieux préparés que lors de l'arrivée de ce dernier.

Et dans l'après-midi, BartJan Fernhout, président d'Arista Bee Research, a confirmé que la lutte contre ces deux acariens était fort semblable, mais que le nombre de traitements nécessaires serait moins élevé pour les abeilles VSH que pour les autres abeilles. Il a mentionné que les abeilles VSH devraient peut-être rebaptisées abeilles MSH (en remplaçant le V de

varroa par le M de mite, soit «acarien» en anglais).

Les deux autres conférences, également proposées par des scientifiques, étaient consacrées à la lutte contre varroa dans le Grand Est en France, et à l'apiculture au Québec.

Un grand bravo à Arista pour l'organisation parfaite et le beau programme de cette journée.

Sources d'informations conseillées par Camille Laurent :



<https://tropilaelaps.info/>



<https://www.phira-science.org/research/tropilaelaps>



Où acheter des reines ?

22

Suite aux conférences sur Tropilaelaps, il nous semble important de vous rappeler que l'importation de matériel vivant peut être dangereuse, et que l'arrivée de ravageurs ou parasites peuvent en résulter.

Nous vous rappelons donc qu'il est tout à fait déconseillé d'importer des abeilles ou d'acheter des reines dans des pays lointains, et que des éleveurs locaux ou proches peuvent vous proposer des reines ou des essaims.

Le CARI va prochainement constituer une liste d'éleveurs, mais nous avons déjà trouvé certaines adresses :

Sur le site d'Arista Bee Research : <https://aristabeeresearch.be/fr/rejoindre-le-projet/acheter-une-reine/>

Sur le site du CARI : <https://cari.be/Eleveurs-belges-de-reines-Producteurs-d-essaims.html>

Nous continuons à chercher. Noël De Schrijver, chez qui nous avons été il y a quelques années propose également des reines et des colonies <https://www.buckfastpajottenland.be/onze-producten/>

A suivre...

CONCOURS "REINES" DE BEAUTÉ



MISS HAUSSESTRALIE EST VRAIMENT BELLE,
ELLE VIENT DIRECTEMENT DE MIELBOURNE.
MISS BEERMANIE ÉGALEMENT N'EST PAS MAL !
J'AIME AUSSI MISS POLLENÉSIE ET QUE DIRE ALORS
DE MISS CIRERIE, ELLE BRILLE ENTRE TOUTES !
MAIS MA PRÉFÉRÉE C'EST MISS RUCHIE,
L'HYGIÈNE, LE CHARME SLAVE!



Un appel de PAN Europe (Pesticide Action Network)

En 2020, nous avons accompagné et soutenu ce projet.

Plus d'un million d'Européens ont soutenu l'Initiative citoyenne **«Save Bees and Farmers»**. Ils ont appelé à réduire l'usage des pesticides, à restaurer la biodiversité et à soutenir les agriculteurs dans la transition vers une production alimentaire durable.

Aujourd'hui, ces objectifs sont inversés.

La Commission européenne propose d'affaiblir les règles sur les pesticides via le « Food & Feed Omnibus ». C'est le programme de l'industrie chimique, au détriment de notre santé, de la biodiversité, ainsi que de la qualité de l'eau et des sols. Les agriculteurs et les communautés rurales sont les premières victimes de l'exposition aux pesticides ; les consommateurs viennent ensuite.

Les responsables politiques doivent entendre le message. Écoutez les citoyens, pas l'industrie chimique. Ajoutez votre voix et aidez à rappeler aux décideurs ce que veulent les Européens : une agriculture saine et tournée vers l'avenir.

Il s'agit de la prochaine étape de l'initiative citoyenne : un moyen plus direct de faire entendre votre voix. Nous soutiendrons cet appel par des actions de plaidoyer et fournirons des outils pour que votre opinion compte. Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes du débat sur la santé, les pesticides et la restauration de la nature.

Pour signer la pétition (en anglais), rendez-vous à l'adresse

<https://www.pan-europe.info/health-bees-and-farmers>



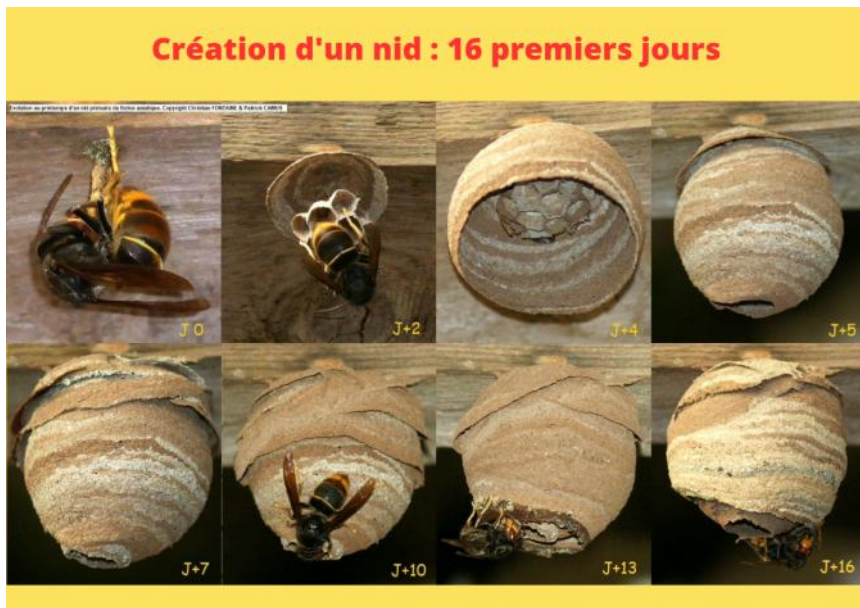
Lutte contre le frelon asiatique : neutralisation des nids primaires.

24

Avec le printemps les femelles fondatrices de *Vespa Velutina Nigrithorax* sortent d'hibernation et tentent de fonder leur nid.

Il y a celles qui termineront dans les pots de capture (voir article à ce sujet dns ce RF) et celles qui réussiront à fonder un nid primaire.

Ce premier nid est terminé en 16 jours. Il a la taille d'une grosse mandarine ou d'une petite orange :



Pendant environ les 40 jours suivant, il sera uniquement occupé par la fondatrice qui fait toutes les activités nécessaires à son développement : construction, ponte des œufs, réchauffement et défense du nid, nourriture des larves.



Ces nids sont toujours à l'abri des intempéries. Ils sont situés dans des abris de jardins, sous des avancées de toit, des embrasures de fenêtre, des nichoirs à oiseaux...

La neutralisation de ce type de nid avec la fondatrice stoppe le développement avant l'émergence des ouvrières. C'est une des actions les plus efficaces pour limiter la prolifération.

Si vous repérez ce type de nid, deux options sont possibles :

Vous faites appel au groupe F pour le neutraliser (voir contact groupe F à la fin de cet article)

Vous vous sentez à l'aise pour neutraliser la fondatrice et son nid avec un pot de confiture.

Vous procédez vous-mêmes à l'opération en fin de journée après vous être assuré que la fondatrice est dans le nid. Une fois le nid enfermé dans le pot de confiture, vous le placez au congélateur une nuit.

Si vous avez un doute ou que vous ne savez pas comment faire, contactez le groupe F qui vous conseillera ou s'en chargera pour vous gratuitement (voir contact groupe F à la fin de cet article).

Comment localiser ce type de nid ?

Entre mars et fin juin, chaque WE ou tous les 7 jours, observez attentivement les lieux suivants :

Abri de jardin

Avancées de toit

Car port

Nichoirs à oiseaux non occupés

Embrasures de fenêtres

Tout lieu calme, ouvert à l'extérieur et à l'abri de la pluie

Si vous repérez un nid qui a une taille supérieure à un pamplemousse, ne vous en approchez pas. Il contient probablement déjà plusieurs dizaines d'ouvrières et nécessite d'être traité par un professionnel. Vous pouvez contacter le groupe F qui vous conseillera.

Pour contacter le groupe F, envoyez un mail à groupef@tybou.eu avec une photo du nid et vos coordonnées (nom, adresse, et n° de téléphone).

Merci pour vos observations attentives et votre implication pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

Bon début de saison apicole.

Le groupe F.



Plus de **1500 m² de stock de matériel d'apiculture**, à portée de main ou à portée de clic

en ligne 24/24h



- **Ruches** en bois, en polystyrène, Nicot
- Vêtements, gants, de **xs à 4xl**
- Bocaux et couvercles
- Matériel **d'extraction**
- Petit **outillage**
- Matériel **d'élevage**
- Mise en pots, **doseuses, mélangeurs**
- **nourriture**
- **Librairie** enrichie constamment
- **cire de qualité exceptionnelle**
- Reines **BUCKFAST F1**
- ...



30 minutes de **BRUXELLES**
35 minutes de **CHARLEROI**
80 minutes de **BASTOGNE**
120 minutes de **REIMS**
50 minutes de **MONS**
60 minutes de **LEUVEN**
105 minutes de **LILLE**

en magasin:

MARDI - MERCREDI : 13h-16h30
JEUDI: 13h-18h30
SAMEDI : 9h-12h



www.beeboxworld.com

ventes@beeboxworld.com - +32 81 36 37 38
Rue du Trou du Sart 8 - 5380 Fernelmont - Belgique

Le pollen au centre du développement et de la vie de la colonie

Le pollen constitue bien plus qu'une simple ressource alimentaire pour les abeilles. Véritable pilier de leur développement, il influence la croissance des larves, la longévité des ouvrières, la production de gelée nourricière et l'équilibre global de la colonie.

27

Hubert Guerriat, que les apiculteurs belges connaissent bien (fondateur de Mellifica et auteur de l'ouvrage de référence "Être performant en apiculture") avait publié en 2024 "De la fleur au miel "qui jette un regard intéressant sur le lien entre abeille et fleur avec un chapitre très fouillé sur le pollen. Plus récemment en novembre dernier, Victor Herman chercheur à ULiège, nous avait éclairés sur la notion complexe de vitellogénine notamment en relation avec le pollen. Enfin, le numéro 330 de la revue "La santé de l'abeille" paru en décembre 2025, consacrait un dossier très complet sur le pollen rédigé par François Penin.

Beaucoup de sources récentes qui nous permettent de mieux comprendre le rôle central du pollen dans la résilience des ruches et qui doivent aider les apiculteurs à mieux conduire les ruches . Tentative d'en résumer quelques éléments essentiels.

Multiples pollens à disposition mais l'abeille exploite les sources les plus accessibles !

Les abeilles évoluent dans un environnement où des centaines d'espèces végétales produisent du pollen, mais elles privilégient toujours les sources les plus proches et les plus faciles à récolter. Les plantes cultivées comme le colza ou le tournesol offrent des ressources abondantes mais limitées dans le temps. À l'inverse, les haies, lisières et jardins fournissent une diversité plus régulière. Les conditions météorologiques influencent fortement la disponibilité réelle du pollen, ce qui oblige les abeilles à optimiser leurs trajets et leurs efforts.

De la fleur à l'alvéole

Le pollen est collecté sur les fleurs, agglutiné avec du nectar et de la salive, puis transporté sous forme de pelotes dans les corbeilles des pattes arrière. Une fois dans la ruche, les butineuses déposent ces pelotes dans les alvéoles proches du couvain. Le pollen y est tassé puis recouvert d'une fine couche de miel. Cette préparation déclenche une fermentation lactique qui améliore sa digestibilité et réduit les agents pathogènes. Le pollen ainsi

transformé devient le pain d'abeille, ressource essentielle pour les nourrices.

Valeur nutritionnelle du pollen

28 La composition du pollen varie selon l'origine florale, mais il contient toujours des protéines, lipides, sucres, vitamines et micronutriments indispensables. Les protéines déterminent sa qualité nutritive. Certains pollens comme ceux de luzerne ou de maïs sont pauvres en acides aminés essentiels, tandis que le colza offre un profil équilibré. Les lipides, notamment les acides gras oméga-3 et oméga-6, jouent un rôle clé dans l'énergie, le développement et l'immunité. Certains acides gras possèdent même des propriétés antimicrobiennes importantes pour la santé de la colonie.

Quels besoins en pollen ?

Une colonie consomme en moyenne 30 kg de pollen par an, mais ce besoin varie selon la qualité nutritionnelle disponible. Une ouvrière d'été nécessite environ 160 mg de pollen pour son développement, tandis qu'un mâle en consomme plus du double. Les jeunes nourrices, entre 3 et 10 jours, en ingèrent de grandes quantités pour développer leurs glandes et produire la gelée nourricière. Les faux-bourçons, eux, dépendent également de ce pollen pour assurer leur développement reproducteur.

La vitellogénine et le corps gras de l'abeille

La digestion du pollen permet aux jeunes abeilles de synthétiser la vitellogénine, une protéine essentielle stockée dans les corps gras. Cette réserve assure la production de gelée nourricière, soutient l'immunité, augmente la longévité et joue un rôle central dans l'organisation sociale. Les abeilles d'hiver, riches en vitellogénine, survivent plusieurs mois et relancent l'élevage au printemps. Sans apport suffisant en pollen, ces réserves ne peuvent se constituer correctement. C'est là que le frelon asiatique entre en jeu : par le stress de sa présence au trou



de vol, il influe probablement négativement sur les apports vitaux en pollen en fin de saison .

L'apiculteur doit rester vigilant quant aux réserves de la colonie.

L'observation du rucher permet de détecter rapidement une carence en pollen : absence d'anneau de pollen autour du couvain, manque de diversité des pelotes, arrêt de l'élevage de mâles ou couvain clairsemé. Les conditions climatiques peuvent provoquer des pénuries soudaines, rendant la colonie vulnérable. Durant l'automne 2025, plusieurs de nos membres se sont inquiétés de pauvres réserves en pollen et ont décidé d'apporter des compléments. Cette approche d'apport en cas de carence doit bien entendu privilégier des sources qualitatives pour éviter, en voulant bien faire, d'introduire des maladies virales, bactériennes ou fongiques.

Bonne saison 2026 à toutes et tous.

Roland

29



Miellerie du Chenois

Tout pour prendre soin de vos abeilles...

Extracteur • Maturateur • Élevage de reines • Ruches
• Vêtements de protection • Travail de la cire



☎ 0494 15 31 95 - miellerieduchenois@gmail.com

🕒 sa : 9h00 à 12h30 - ma & je : 13h00 à 16h30

📍 27 A Parc Industriel - 1440 Wauthier-Braine



Le frelon asiatique : des politiques européennes encore inégales

30

Depuis son arrivée accidentelle en France en 2004, le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) s'est imposé comme l'un des symboles des défis liés aux espèces invasives.

Présent aujourd'hui dans la quasi-totalité des pays d'Europe occidentale, cet insecte social représente une menace directe pour les abeilles, la biodiversité et plusieurs filières agricoles, en premier lieu la filière apicole. Face à cette urgence, l'Union européenne et les États membres ont progressivement mis en place une mosaïque de mesures. Mais ces efforts restent disparates, révélant la difficulté d'une coordination politique à l'échelle européenne.

Un cadre européen encore trop général

Depuis 2016, *Vespa velutina* figure sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union (règlement UE n° 1143/2014). Ce texte impose aux États membres :

- ⇒ ⇒ de prévenir l'introduction et la propagation de l'espèce,
- ⇒ ⇒ de détecter et signaler rapidement sa présence,
- ⇒ ⇒ et de mettre en œuvre des mesures d'éradication et/ou de gestion adaptées.

Cependant, le règlement laisse une large marge de manœuvre nationale : chaque pays est libre d'organiser la lutte selon ses structures administratives et ses budgets. Au final, les approches divergent fortement d'un État à l'autre.

Des modèles méditerranéens plus structurés

Les pays du Sud de l'Europe, confrontés les premiers à l'invasion, ont élaboré les plans les plus aboutis.

En France, le frelon asiatique a été intégré dans le Code de l'environnement (espèce exotique envahissante). Une stratégie et un plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes a été mis en place (à l'initiative de GDS France et de FREDON France). Un système de signalement public a été mis en place ainsi que l'encadrement de la formation d'intervenants agréés. La destruction des nids est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain concerné. En cas de non-action du propriétaire, le maire peut ordonner la destruction via un arrêté municipal, et les frais sont à la charge du propriétaire (selon l'article L. 2212-2 du

Code général des collectivités territoriales).

En Espagne, il existe des plans de lutte régionaux en Galice, au Pays basque et en Catalogne. La lutte bénéficie du soutien du Ministère de la Transition écologique (MITECO). De nombreuses associations d'apiculteurs s'impliquent dans la détection des nids.

En Italie et au Portugal, les projets européens LIFE STOPVESPA (Italie) et GESVESPA (Portugal) sont dédiés à la lutte contre Vespa velutina et sont cofinancés par l'UE à hauteur de 60 %. Les deux pays développent des protocoles scientifiques pour le piégeage sélectif et le suivi ADN. Des réseaux régionaux de surveillance sont coordonnés conjointement par les universités et les apiculteurs.

Des approches nord-européennes encore fragmentaires

Dans le nord et l'ouest du continent, la lutte reste majoritairement régionale ou locale.

En Belgique, la gestion du frelon asiatique est régionale et non coordonnée d'une région à l'autre.

En Flandre, la plateforme scientifique Vespa-Watch (INBO) a été développée.

En Wallonie, un Plan Frelon a été mis en place en 2023 avec le soutien du Ministère de l'Agriculture pour aider l'activité apicole: encadrement du piégeage des reines fondatrices, protection des ruchers et neutralisation des nids. Ce dernier volet inclut la formation de destructeurs agréés par le CRA-W et une carte des neutraliseurs formés sur le territoire régional.

En région bruxelloise, Bruxelles Environnement redirige vers les pompiers en cas de nids dangereux. Aucun moyen financier n'est investi par la région bruxelloise à ce stade. Heureusement certaines communes soutiennent activement cette lutte.

Aux Pays-Bas et en Allemagne, les systèmes de signalement et les interventions sont gérés à l'échelle provinciale. Des financements ponctuels existent, souvent locaux, sans cadre national unifié.

En Grande-Bretagne, la coordination de la lutte est centralisée par le National Bee Unit (APHA), c'est-à-dire les apiculteurs. Des protocoles rapides d'éradication et des analyses génétiques pour suivre les lignées introduites sont par exemple mis en place. Aucun financement européen

spécifique n'existe depuis le Brexit.

Synthèse des politiques mises en œuvre

Le tableau ci-dessous synthétise les actions pays par pays.

32

Des aides européennes ciblées et limitées

L'Union européenne soutient principalement la lutte via :

- ⇒ ⇒ le programme LIFE (projets LIFE STOPVESPA, LIFE ASAP),
- ⇒ ⇒ et le Fonds de cohésion pour des projets transfrontaliers (ex. GESVESPA au Portugal).

Ces projets ont permis :

- ⇒ ⇒ la mise au point de pièges sélectifs non létaux,
- ⇒ ⇒ la formation d'agents locaux,
- ⇒ ⇒ et la création de réseaux de surveillance dans plusieurs pays.

Mais les budgets demeurent modestes : le total des financements européens directs liés à *Vespa velutina* ne dépasse pas 5 millions d'euros sur la dernière décennie — une somme dérisoire comparée aux plus de 30 millions d'euros de pertes annuelles estimées pour la seule apiculture française.

Dans la plupart des cas, les aides budgétaires sont apportées au niveau national et régional comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

Estimations économiques de la gestion

Il est difficile d'établir un comparatif économique lié à la gestion de la destruction des nids, à la protection des ruchers et à l'ensemble des mesures mises en œuvre pour lutter contre *Vespa velutina*. A elles seules, les pertes apicoles sont difficiles à chiffrer. L'étude de Barbet- Massin et al. (2020) évalue le coût de destruction des nids à 23 millions d'euros rien qu'en France et à 11,9 millions d'euros supplémentaires (au moins) chaque année, avec une augmentation probable à mesure que l'espèce continue de se propager. L'étude de Requier et al. (2023) considère que le risque de mortalité des colonies d'abeilles lié aux frelons pourrait atteindre jusqu'à 29,2 % du cheptel des apiculteurs à l'échelle nationale chaque année dans un scénario de forte prédation. Ce coût national pourrait atteindre 30,8 millions d'euros par an en considérant la perte de colonies, ce qui représente pour les apiculteurs un impact économique de remplacement du cheptel de 26,6 % des revenus de la production de miel. Des chiffres

éloquents et difficilement soutenables. Des chiffres posés sur le préjudice causé à la filière apicole aident à conceptualiser l'ampleur de la catastrophe.

Ces coûts, essentiellement concentrés sur la filière apicole, n'intègrent pas les coûts d'autres filières de production comme la fruiticulture. Les frelons asiatiques sont largement observés sur les cultures fruitières (pommes, poires, prunes, figues, myrtilles et mûres) selon García Arias et al. La prédation des frelons peut entraîner une diminution de la qualité et de la quantité des récoltes et affecter également les revenus des producteurs.

Une menace partagée, une réponse à harmoniser

La lutte contre le frelon asiatique illustre à quel point les politiques environnementales européennes restent à consolider. Sans coordination forte, l'effort collectif risque de se diluer.

Les apiculteurs, premiers témoins de cette invasion, quotidiennement au contact des dégâts causés sur les colonies d'abeilles, jouent un rôle essentiel en relayant les données de terrain, en participant aux projets locaux, en soutenant la recherche appliquée et même en participant activement à la destruction des nids. Ils ne peuvent pas pour autant rester seuls face à ce désastre qui a des conséquences économiques graves encore mal évaluées, en particulier sur la pollinisation.

Et c'est sans prendre en compte les dommages causés sur l'ensemble de l'entomofaune et sur la biodiversité. Il est temps d'en faire une cause collective.

Agnès Fayet

Quelques Références

- Barbet-Massin, M., et al., NeoBiota 2020 – estimation coûts de destruction en France.
- Requier, F., et al., 2023 – pertes apicoles estimées en France.
- García-Arias, 2024 – études régionales Galice, Espagne.
- LIFE Projects Database – fiches LIFE STOPVESPA Italie.
- INIAV, Portugal – fiche projet GESVESPA, Fonds de Cohésion.
- Xunta de Galicia – rapports régionaux programmes de surveillance et piégeage.

- APHA / National Bee Unit, UK – rapports annuels surveillance et destruction.
- INBO / EWI Flandre – plateforme Vespa-Watch.
- CRA-W Wallonie - piégeage, recherche, formation des neutralisateurs
- Stratégie et plan national de lutte en France
- Communiqués provinciaux et associations d'apiculteurs, Pays-Bas et Allemagne.



Merci à Marilyn Droog d'avoir pensé à nous pendant es vacances à Schönried dans le canton de Berne.





BIJENHOF
WAKERBEDRIJF • ENTREPRISE APICULTEUR

Votre partenaire pour le miel et toutes vos fournitures apicoles



Venez découvrir notre large gamme de matériaux apicoles de qualité et produits de miel savoureux ou trouvez un revendeur près de chez vous sur **www.bijenhof.be**



Jours de fermeture 2026

- Lundi 06/04
- Jeudi 14/05
- Vendredi 01/05
- Lundi 25/05
- Samedi 02/05
- Mercredi 11/11

Consultez régulièrement notre site web pour connaître nos congés d'hiver et d'été.

Nos lecteurs nous écrivent, rêves de voyages lointains

Renaud nous a envoyé quelques magnifiques photos prises en janvier dernier en Ethiopie par son frère Philippe Delaunoy.

36

Un grand merci à eux d'avoir pensé à nous partager ces belles images.



Nouvelles règles d'étiquetage pour le miel

De nouvelles règles en matière d'étiquetage du miel, des jus de fruits, de la confiture et des produits laitiers déshydratés entreront en vigueur le 14 juin 2026.

37

Ces nouvelles règles découlent de la transposition en droit belge de la Directive (UE) 2024/1438.

Quatre nouveaux arrêtés royaux seront prochainement publiés (ils auraient dû l'être depuis la mi-décembre). Ils modernisent les prescriptions applicables au miel, aux jus de fruits, aux confitures et aux produits laitiers déshydratés.

Par conséquent, toutes les étiquettes apposées sur ces produits devront être adaptées.

Lisez attentivement les modifications qui concernent l'étiquetage du miel.

Principales modifications pour le miel

- Pour les mélanges de miel, chaque pays d'origine doit désormais être mentionné, par ordre décroissant de poids.
- Le pourcentage correspondant à chaque pays doit obligatoirement être indiqué. La Belgique permet toutefois de ne mentionner que les quatre contributions les plus importantes avec leur pourcentage, lorsque celles-ci représentent ensemble plus de 50 % du mélange. Les autres pays d'origine sont ensuite indiqués par ordre décroissant.
- Il est possible d'utiliser les codes pays ISO pour les petits conditionnements (< 30 g).



Note importante

Les produits qui sont mis sur le marché ou étiquetés avant le 14 juin 2026, peuvent continuer à être commercialisés jusqu'à épuisement des stocks.

Les communes s'organisent face au frelon asiatique

38

Depuis le début de cette année, de nombreuses communes organisent des séances d'information, et le groupe F répond présent.

Ils sont sur tous les fronts et se dépensent sans compter. Le 12 mars, le nombre cumulé de participants à ces différentes conférences a dépassé le millier. Nous ne pouvons que les remercier et les féliciter.

- | | | | |
|---------|-------|---|---|
| 26-mars | 19h00 | Kraainem | Maison communale de Kraainem,
Avenue Arthur Dezangré 17
1950 Kraainem |
| 30-mars | 19h00 | Wezembeek-Oppem
(19h en NL, 20h en FR) | Forum Ban Eik, Av. ter Meeren n°3,
1970 Wezembeek-Oppem |
| 01-avr | 19h00 | Somme-Leuze | Maison comunale, rue du centre n°1,
Baillonville |
| 02-avr | 19h30 | Evere | Maison Communale, salle Brel,
Square S. Hoedemaekers 10 |
| 12-juin | 19h00 | Apiculteurs de Wavre
et environs | Hotel de ville de Wavre Salle des
templiers (lieu à confirmer) .
Cette conférence est destinée à un
public d'apiculteurs et centrée sur
des pratiques apicoles. |

Le groupe F sera en outre présent le 10 mai prochain à la fête de l'Avenue de Tervuren, où nos stands seront voisins.



Les abeilles sans dard productrices de miel de l'Amazonie péruvienne deviennent les premiers insectes à obtenir des droits juridiques.

Résumé d'un article de Smithsonian Magazine

39

Au Pérou, les abeilles sauvages sans dard de l'Amazonie viennent de franchir une étape historique : elles sont devenues les premiers insectes à se voir reconnaître des droits juridiques. Deux ordonnances locales, adoptées dans la province de Satipo et la ville de Nauta, accordent ainsi une protection légale à au moins 175 espèces. Ces lois leur reconnaissent le droit d'exister, de prospérer dans un environnement sain et d'être défendues en justice par des humains en cas de menace.

Cette avancée s'inscrit dans le mouvement international des « droits de la nature », qui vise à mieux protéger les écosystèmes face à la crise de la biodiversité. Elle marque un tournant en considérant les abeilles non plus seulement comme des ressources, mais comme des êtres vivants porteurs de droits. Leur rôle est en effet crucial : ces pollinisateurs soutiennent la reproduction de nombreuses plantes, participent à la régénération des forêts et contribuent indirectement à la capture du carbone.

Au-delà de leur importance écologique, ces abeilles occupent aussi une place centrale dans les cultures autochtones, notamment chez les Asháninka et les Kukama-Kukamiria. Depuis des générations, ces peuples les élèvent et utilisent leur miel, leur pollen et la propolis pour l'alimentation, la médecine et l'artisanat, les considérant comme faisant partie de leur communauté.

Cependant, ces insectes sont aujourd'hui menacés par la déforestation, les pesticides, le changement climatique et la concurrence d'espèces introduites. Face à leur déclin, scientifiques, militants et communautés autochtones se mobilisent. Après leur reconnaissance comme espèce d'intérêt national en 2024, ces nouvelles lois locales représentent une étape majeure, avec l'objectif d'étendre cette protection à l'ensemble du pays. Cette initiative pourrait inspirer d'autres nations à repenser leur relation avec le vivant.



Petites annonces

40

Essaims d'abeilles Buckfast élevés en Brabant wallon

Sur 5 cadres Dadant. Reine Buckfast F1

A venir récupérer sur place (1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve)
Les reines sont élevées à partir de souches Buckast F0 issues de sélectionneurs luxembourgeois.

Prix :

- Essaims hivernés disponibles mi- avril (185 €)
- Essaims de saison disponibles à partir de fin mai (160 €)

Infos complémentaires & réservation par téléphone (0473/67.33.86) ou par mail

(benoit@lesabeillesdeben.be).

N'hésitez pas à consulter ma page Facebook : Les Abeilles de Ben

A vendre :

- 1 ruche D10 double paroi, cadre témoin, 3 hausses
- 1 ruche D10 simple paroi, 2 hausses
- 1 ruche D10 simple paroi, 2 hausses
- 1 ruche D10 simple paroi, 2 hausses
- 1 ruchette D7, 1 hausse
- 1 ruchette D7, 2 hausses
- 1 ruchette D6 en frigolite
- 1 extracteur + tout le matériel d'extraction (seaux à miel, bac à désoperculer, pose-cadres pour le bac, réfractomètre, fourchette,...)
- nombreux pots à miel + couvercles (nouveaux et emballés)
- 1 combinaison intégrale taille xl de chez Natural Life Style
- 1 vareuse (style "veste", donc juste le haut) de chez Beebox
- 1 vareuse enfant taille 10-12 ans de chez Bijenhof + gants
- 1 muselière D10 double paroi

Matériel divers (1 enfumoir, 2 socles de ruches en métal, nourrisseurs, lèves-cadres, outils, matériel de marquage de reine, etc. ...)

Tout est peint, avec cadres et poignées en métal partout.

Prix à discuter, + d'infos par tél.

Nicolas

Contact : 0496.72.91.92

Bruxelles m'abeilles

SOCIETE ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS A.S.B.L.

Site : www.api-bxl.be
Courriel: lerucherfleuri@api-bxl.be
Siège social : Rue au Bois 365b bte 19 1150 Bruxelles
TVA : BE 0414 816 441

<u>Présidente</u>	Anne VAN EECKHOUT	Tél : 0486/599.167
<u>Vice-Président</u>	Roland JACOBS	Tél : 0476 452 135
<u>Trésorier</u>	Jean TEMPELS	compta@api-bxl.be
<u>Secrétariat</u>	Cécile LASZLO de KASZON	lerucherfleuri@api-bxl.be

Rucher Ecole Christine BAETENS rucherecole@api-bxl.be

Prêt de matériel de miellerie :

Philippe et Siobhan du Rucher de Moortebeek : miel@api-bxl.be

Prêt de matériel d'animation/exposition : Michel De KEMPENEER

animation@api-bxl.be Tel: 0479 95 08 41

Prêt de matériel de fonte de cire : Christine BAETENS cire@api-bxl.be

Prêt de matériel fabrication de bougies : Yves VAN PARYS Tel : 0475/75 09 43

Jardin d'Abeilles : Michaël MARCHAND et Hicham BEN YAACOUB

jardindabeilles@api-bxl.be

Rucher pédagogique Bernard DELFORGE rucherdelevage@api-bxl.be

Cotisation 2026

Membre adhérent : 20 € (+5 € pour envoi à l'étranger) comprenant la revue Le Rucher Fleuri, tous les avantages aux membres, Assurance RC pour le rucher +1€ pour assurance rucher supplémentaire (l'adresse doit être envoyée au trésorier)

À virer sur le compte **IBAN: BE20 5230 8090 5856** BIC : TRIOBEBB
de la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs, SRABE asbl

Editeur responsable:

SRABE asbl, rue au Bois 365 B bte 19 à 1150 Bruxelles





Tip Top Bee


A12 SHOP WOLVERTEM


Découvrez notre large gamme de matériel pour apiculteurs, conçu pour répondre à tout vos besoins. Nous proposons des outils professionnels et des accessoires essentiels pour faciliter votre travail. Que vous soyez débutant ou apiculteur expérimenté, nous avons le matériel adapté à chaque étape de votre activité. Profitez de conseils d'expert et d'un service client à votre écoute.

CONTACT

De Blest 7 

1861 Wolvertem 

+32 477 86 52 45 

tiptopbee@outlook.be 

www.facebook.com/TipTopBee

NOS SERVICES:

- * Vente de produits à base de Miel
- * Vente de matériel d'apiculteur
- * Vente de colonie d'abeilles
- * Poilisation sur mesure

